



Problème d expertise automobile avec un cabinet privé

Par **neomacoy**, le **05/08/2017** à **22:09**

Bonjour a tous , et merci d avance pour vos réponses .rn rn j ai une question sur les procédures d expertise automobile.rn Par trois fois ,pour trois sinistres différents ,bien sur, deux sur le même véhicule ,l'expert prend la voiture en photo sous toutes les coutures .rn rn Cela m'a un peu agacé à la dernière visite chez l'expert , il m'a dis que c'était pour identifier la voiture , je lui ai répondu que l'identification c'était la plaque minéralogique , lorsque j'ai insister,il a finalement supprimer les photos qui ne concernées pas l accident .rn rn Alors ma question est la suivante ,rn lorsque l on mène son véhicule chez un expert pour évaluer les dégâts d'un sinistre , a t'il le droit de prendre l intégralité de la voiture en photo et /ou y a t'il une loi contre ça , qu'il l oblige à évalué uniquement le sinistre déclarer , et ne pas s occupé du reste du véhicule ,par exemple :bosses ,verni craquelé .rn Merci par avance.

Par **Visiteur**, le **05/08/2017** à **23:27**

Bonsoir,rn 1/ L'expert analyse le constat d'accident et dresse la liste des dégâts, en contrôlant la relation de cause à effet entre le choc et les dommages : en clair, il vérifie que l'accident s'est bien produit comme vous le prétendez (il ne détermine pas les responsabilités, ce n'est pas son rôle ; en revanche, il dénoncera l'imposture éventuelle.rn 2/ Il regarde l'état général du véhicule, éventuellement prend ds photos, car il peut être amené à considérer celle-ci d'une valeur inférieure au coût des réparations et la déclarer en épave.

Par **neomacoy**, le **06/08/2017** à **12:56**

bonjour pragma rnm merci à vous pour votre réponse .rnil prend éventuellement des photos ce n est pas une obligation, rnd'après ce que j'ai cru comprendre .rne je rage car dans le dernier sinistre , il prend en compte le pare-choc arrière mais pas le départ de l impact qui se trouve sur l aile arrière droite , or c'est flagrant que le choc est bien sur l aile et s arrête sur le pare-choc je pense pour minimiser les réparations.j'ai fait un courrier de protestation à mon assurance , elle s en lave les mains même , je leurs ai préciser qu au vu de la manière dont je ne suis pas protégé par la compagnie ou je suis assuré depuis plus de vingt ans .j irai ailleurs , aucunes réactions , j ai 4 voitures , une moto et un scooter chez eu .il me conseille une contre expertise à ma charge , expertise qui dépasse le prix de la réparation sur l aile.je fait faire un courrier sur ce point au directeur régional , avant aller voir ailleurs . rnm mais je pense connaître sa réponse .rnm merci bien pragma d avoir répondu et de plus aussi trad .